

POSTES MANQUANTS : poste non pourvus ou non occupés en raison d'arrêt maladie

⊕ SIEGE

- 1 psychologue SPIP
- 1 RT TIG
- 1 binôme MILRV malgré 3 établissements
- 2 ASE / 3

⊕ ANTENNE MIXTE BAR LE DUC

- 2 PA, postes découverts depuis plusieurs mois
- 8 CPIP : équipe bientôt réduite à 7 suite à un départ en retraite
- 1 DPIP

⊕ ANTENNE MILIEU OUVERT VERDUN

- 1 PA, 80 % qui assure un renfort à distance pour l'antenne de Bar
- 6 CPIP depuis la rentrée
- 1 DPIP poste découvert depuis le 1 10 25

△ Spécificités : ces 2 antennes assurent toutes les POP en semaine et le we sur tout le territoire ; chaque CPIP consacre 1 j / semaine à cette permanence et non à ses suivis.

⊕ ANTENNE MILIEU FERME ST MIHIEL

- 1 PA
- 6 CPIP
- 1 ASS
- 1 DPIP en formation, poste pourvu au 1 10 25

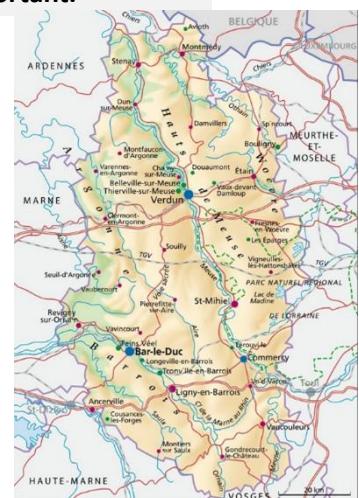
⊕ ANTENNE MILIEU FERME MONTMEDY

- 1 PA ANT - en CMO
- 3 CPIP / 6 pour une population pénale de 330 personnes depuis le 26 janv 26 > ratio de 110 suivis
- 1 DPIP FA – prise de poste en juillet 26
- Pas de poste ASS

△ Spécificités : ces 2 antennes reçoivent un public de toute l'inter-région voire national, ce qui impose de travailler avec un réseau partenarial intense, en plus du flux de renouvellement très important.

L'ensemble des sites du SPIP 55 n'a pas atteint les ratios définis par les effectifs de référence. En ce début d'année la situation reste critique : *actuellement la continuité de service du SPIP 55 repose uniquement sur la bonne volonté des personnels :*

- Les personnels administratifs et/ou les DPIP assurent un renfort à distance ou sur place sur les antennes dépourvues (créations et gestion des mesures notamment)
- Les CPIP suppléent les postes manquants et ne pourront pas tenir plusieurs mois. Solidaires de leurs collègues, ils assurent tout de même un renfort ponctuel sur l'antenne de Montmédy.
- Les DPIP – siège et proximité - avalent les kms depuis plusieurs mois (4 h de trajet entre l'antenne du Sud et celle la plus au nord) pour couvrir les antennes découvertes et assurer l'accompagnement des équipes.



Cette situation RH doit impérativement être prise en compte dans le cadre des campagnes de mobilité 2026 afin de pourvoir ces postes manquants et offrir aux personnels des conditions de travail sereines propres à assurer l'ensemble des missions.